

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023
Date de transmission : 21/11/2023
Date de mise en ligne : 22/11/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

34^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2023-181)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de GROUPAMA suite à effraction et des dommages causés aux skydômes du CNPDC, pour un montant de 494,40 € ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à un choc sur un PAV avec un poids lourd, pour un montant de 2 214,90 € ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à un choc de véhicule contre un feu tricolore devant le Centre de Secours, Boulevard de l'Europe à Saint-Louis, pour un montant de 4929 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation du vol d'équipements informatiques professionnels au domicile d'un agent, pour un montant de 708,80 € (vétusté déduite) ;
- Remboursement de GROUPAMA d'un sinistre suite à une intrusion au collège de Hégenheim, pour un montant de 7 533,24 € (franchise et vétusté déduite) ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à un choc de véhicule contre un poteau au parking P+R rue du Ballon à Saint Louis, pour un montant de 2 412 € (vétusté déduite) ;
- Remboursement de SMACL Assurances pour l'indemnisation d'un bris de glace, pour un montant de 1 251,51 € ;
- Remboursement des ACM suite à un recours gracieux introduit contre la société KIRCHOFFER pour des dommages causés par un véhicule de la société contre une barrière à la déchetterie de Bartenheim, pour un montant de 2 592 € ;

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché de mission de coordination sécurité protection santé (SPS) relative aux travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre

- Kappelen et Stetten, avec la société APAVE, pour un montant global et forfaitaire de 1 323 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°3 de l'accord-cadre d'impressions et reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société GYSS, pour l'adjonction de prix nouveaux sans incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché ;
 - Conclusion d'un marché de prestations de contrôle technique réglementaire sur les équipements de différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération - Période 2024 à 2027 - Lot 1 : Contrôle technique réglementaire des chaudières et des conduites de gaz, avec la société APAVE, pour un montant forfaitaire annuel total de 1 253 € HT, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, reconductible trois fois par tacite reconduction pour une durée d'une année à chaque fois, pour prendre fin le 31 décembre 2027 ;
 - Conclusion d'un marché de prestations de contrôle technique réglementaire sur les équipements de différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération - Période 2024 à 2027 - Lot 2 : Contrôle technique réglementaire des installations électriques, avec la société SOCOTEC, pour un montant forfaitaire annuel total de 5 355 € HT, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, reconductible trois fois par tacite reconduction pour une durée d'une année à chaque fois, pour prendre fin le 31 décembre 2027 ;
 - Conclusion d'un marché de prestations de contrôle technique réglementaire sur les équipements de différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération - Période 2024 à 2027 - Lot 3 : Contrôle technique réglementaire des lignes de vie et des ancrages de toiture, avec la société SOCOTEC, pour un montant forfaitaire annuel total de 810 € HT, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, reconductible trois fois par tacite reconduction pour une durée d'une année à chaque fois, pour prendre fin le 31 décembre 2027 ;
 - Conclusion d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le choix du mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération, et pour la passation des contrats, avec la société ARTELIA, pour un montant forfaitaire de 90 937,50 € HT pour la partie forfaitaire, et la partie à bons de commande donnant lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 100 000 € HT sur la durée prévisionnelle globale du marché de 3 ans ;
 - Conclusion d'un marché pour l'aménagement de l'intégralité des chaussées de la ZA HASELAECKER à Blotzheim, avec la société TP3F, pour un montant estimatif de 182 057,10 € HT ;
 - Conclusion d'un marché de mission d'étude et de diagnostic des possibilités de développement cyclo-touristiques ainsi que de zones d'accueils et de services le long des itinéraires structurants de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société IDD-Ingénierie et organisation, pour un montant global et forfaitaire de 19 020,00 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché de fourniture d'électricité pour les points de livraison appartenant à SAINT-LOUIS Agglomération, sur les zones de distribution

PRIMEO et HUNELEC pour l'année 2024, avec la société SELFEE, pour un montant simulé de 172 518,57 € HT (avec ajout de l'option énergie verte dont le montant est de 8,50 € HT le MWh) ;

- Signature d'une déclaration de sous-traitance portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement, avec la société SADE sous-traitant les prestations de réfection de voirie à la société TP3F dans le cadre du marché n°2022AEPD022L1 : "Travaux d'eau potable - Sécurisation de l'alimentation AEP de Neuwiller et de ses environs - lot 1 : Pose d'un réseau d'adduction d'eau potable", pour un montant de 151 984,34 € HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre KAPPELEN et STETTEN, avec la société COLAS France, pour un montant total simulé de 287 353,20 € HT (variante imposée) ;
- Signature d'une modification de marché n°1 au marché d'entretien des bâtiments de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2022 à 2025 - Lot n°1, avec la société ONET Services, pour modification du montant total dû au titulaire de 6774,39 € HT à 6203,12 € HT mensuel, à compter du 1er novembre 2023 ;
- Conclusion d'un marché public pour la mise en sécurité d'une zone de stockage de déchets par pose d'une clôture rigide - Site du Baggerloch à Saint-Louis, avec la société SNEE, pour un montant estimatif de 86 360,00 € HT ;
- Signature d'une modification de marché n°4 au marché de fourniture et de livraison de collations, repas, goûters et bouteilles d'eau minérale en liaison froide pour les multi-accueils de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société COMPASS GROUP, pour nouvelle révision des prix à compter du 1er octobre 2023, représentant une hausse de 7 % par rapport aux prix révisés au 1er janvier 2023 ;
- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition d'une cabine de peinture mobile d'occasion, pour l'atelier du Centre Technique de Village-Neuf, avec la société GARAGE MONDIAL DISTRIBUTION, pour un montant global et forfaitaire de 9 588 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché n°1 au marché d'entretien des bâtiments de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2022 à 2025 - Lot n°5, avec la société SAMSIK, pour modification du montant dû au titulaire de 77 775,26 € TTC à 75 309,94 € TTC, soit une incidence à la baisse de -2,95 % par rapport au montant total constaté lors de l'attribution du marché pour les prestations courantes d'entretien (hors vitrerie) ;
- Conclusion d'un marché de travaux de rénovation de la route du SIPES et du giratoire de l'Energie à Kembs Loechlé, avec la société COLAS France, pour un montant total simulé de 119 804,50 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition et l'installation d'alarmes incendie à la piscine couverte de Village-Neuf. Avec la société HUBER Electricité, pour un montant global et forfaitaire de 18 260,40 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'une étude des solutions de filtration à mettre en œuvre pour la mise en conformité des installations de filtration et l'amélioration de la qualité de l'eau et des consommations, pour la

- piscine couverte de Village-Neuf, avec la société ETHIS, pour un montant global et forfaitaire de 6 960,00 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la fourniture d'arbres fruitiers, avec la société PEPINIERES GISSINGER, pour un montant maximum de commande de 15 000 € HT, jusqu'au 31 décembre 2023, non reconductible ;
 - Conclusion d'un marché public pour la reprise de l'îlot de la sortie de la RD105 sur la RD201 en direction d'Hésingue, avec la société TP PAYS DE SIERENTZ, pour un montant total simulé de 28 699,80 € TTC ;
 - Signature d'une modification de marché n°4 au marché de réalisation de levés planimétriques et altimétriques des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération, avec le cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER, pour prolongement du délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2023 dû aux métrés de réseaux à relever plus importants que prévu ;
 - Conclusion d'un marché public pour la rénovation de l'étanchéité de la toiture d'un logement de service de la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut, avec la société SCHOENENBERGER, pour un montant global et forfaitaire de 14 954,09 € TTC ;
 - Signature d'une modification de marché n°1 au marché d'entretien des bâtiments de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2022 à 2025 - Lot n°4, avec la société ONET Services, pour modification du montant dû au titulaire de 51 351,00 € TTC à 45 714,72 € TTC, soit une incidence à la baisse de -2,37 % par rapport au montant total constaté lors de l'attribution du marché pour les prestations courantes d'entretien (hors vitrerie) ;
 - Conclusion d'un marché public pour une étude de diagnostic et d'identification de la trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération et programme d'actions en faveur de la préservation et de la reconquête de la trame verte et bleue, avec la société ELEMENT CINQ SAS, pour un montant forfaitaire de 55 500,00 € HT ;
 - Conclusion d'un marché public pour l'acquisition de 129 luminaires permettant la rénovation de l'éclairage public de sites communautaires de SAINT-LOUIS Agglomération Lot 1 : ZA LIESBACH à Hésingue, avec la société REXEL France, pour un montant estimatif de 12 792,60 € HT ;
 - Conclusion d'un marché public pour l'acquisition de 129 luminaires permettant la rénovation de l'éclairage public de sites communautaires de SAINT-LOUIS Agglomération Lot 2 : Avenue d'Alsace à Huningue, avec la société REXEL France, pour un montant estimatif de 6 435,60 € HT ;
 - Conclusion d'un marché public pour l'acquisition de 129 luminaires permettant la rénovation de l'éclairage public de sites communautaires de SAINT-LOUIS Agglomération Lot 3 : Gare SNCF ouest (côté TRAM) à Saint-Louis, avec la société REXEL France, pour un montant estimatif de 1 647,60 € HT ;
 - Conclusion d'un marché public pour l'acquisition de 129 luminaires permettant la rénovation de l'éclairage public de sites communautaires de SAINT-LOUIS Agglomération Lot 4 : Parkings : visiteur / accueil Hôpital & visiteur EHPAD Maison du Lertzbach à Saint-Louis, avec la société REXEL France, pour un montant estimatif de 7 500,60 € HT ;

- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition de 129 luminaires permettant la rénovation de l'éclairage public de sites communautaires de SAINT-LOUIS Agglomération Lot 5 : Pistes Cyclables : rue Henner à Village-Neuf & Canal de Huningue (sous RD105) à Village-Neuf, avec la société REXEL France, pour un montant estimatif de 2 539,90 € HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 dans le cadre de l'aménagement d'une voie verte à Hagenthal-le-Haut, avec la société TP3F, pour ajout de prestations complémentaires et de prix nouveaux au BPU, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°4 de l'accord-cadre d'impressions et reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société GYSS, pour l'adjonction de prix nouveaux, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission de contrôle technique des alarmes incendies déployées sur les différents sites exploités par SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société DEKRA Industrial, pour un montant global et forfaitaire de 1 848,00 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission de contrôle technique des ascenseurs déployés sur différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société DEKRA Industrial, pour un montant global et forfaitaire de 1 080,00 € TTC ;

Point 3-5 des délégations - Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants

Signature d'un avenant n°1 à la convention de partenariat de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2 - programme ACTEAU, avec la Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), pour augmentation du budget prévisionnel (passe de 28 640€ HT à 30 600 € HT) et du montant de financement alloué (passe de 13 000 € à 17 388 €).

Point 3-6 des délégations - Décider l'adhésion à des organismes, sauf à des établissements publics et accepter le paiement des cotisations correspondantes

Signature d'un bulletin d'adhésion à l'association APPIF (Association des Ports de Plaisance Intérieurs Français) pour le port de plaisance de Kembs, pour une cotisation annuelle de 238,50 € TTC.

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en Pépinière d'entreprises - année 2, pour la location d'un bureau, avec la société CG FORMATION et CONSEIL, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, pour un montant mensuel de 362,40 € TTC ;

- Conclusion d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en Pépinière d'entreprises - année 1, pour la location de deux bureaux, avec la société Acomptia, pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2025, pour un montant mensuel de 211,20 € TTC pour la location du bureau 1 et de 422,40 € TTC mensuel pour la location du bureau 2 ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis, à l'association Mission Locale, le 16 octobre 2023, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux communaux pour l'Espace France Services (annule et remplace la précédente convention du 27/05/2021), pour la période du 17 juillet 2023 au 17 juillet 2024, avec la Ville de Sierentz, à titre gratuit ;
- Signature d'un contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement d'une station vélo en gare de Saint-Louis, avec la SNCF Gares&Connexions, pour la période de travaux estimée à 6 mois à compter du 2 novembre 2023, pour une enveloppe prévisionnelle de 90 000 € TTC ;
- Signature d'un contrat pour l'occupation d'un local en gare de Saint-Louis non constitutive de droits réels, avec la SNCF Gares&Connexions, à compter du 2 novembre 2023 pour une période ferme de 10 ans, pour une redevance annuelle de 15 000 € HT, hors charges ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une ancienne gravière, avec la société TP3F, pour la période 2021-2027, pour une redevance de 40 000,00 € de novembre 2021 à novembre 2024, puis de 43 000,00 € de novembre 2024 à novembre 2025 avec une révision annuelle à compter du mois de novembre 2025 ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis, à l'Agence d'Attractivité Touristique le 19 octobre 2023, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'une piste d'entraînement au permis poids-lourd sur la plateforme du Palmrain, avec la société LOLL Auto-école, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour une redevance annuelle de 1 200 €.

Point 5-14 des délégations – Dévider des situations d'accueil de collaborateurs occasionnel du service public (bénévoles) et approuver les conventions correspondantes

Conclusion de 11 conventions d'accueil de bénévoles pour le service promotion de l'alsacien, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, à titre gratuit.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 960 275,91 € en section de fonctionnement
- 558 544,89 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

